

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

Saumur.	
Un an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
Poste:	
Un an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du Journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
3, place de la Bourse.

SAUMUR, 7 AVRIL 1886

## Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a annoncé à ses collègues la signature à Constantinople, par les ambassadeurs des grandes puissances, de l'arrangement turco-bulgare.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a exposé la situation à Decazeville qui reste toujours aussi inquiétante.

A Fourchambault (Nièvre), un certain nombre d'ouvriers ont dû être congédiés par suite d'une notable diminution dans les commandes. 500 ouvriers et leur famille se trouvent ainsi sans ressources. Les deux questions que M. Maillard, député de la Seine, devait poser aux ministres des travaux publics et de la justice sur les incidents de Decazeville ne viendront en discussion que demain jeudi.

Le général Boulanger, ministre de la guerre, a fait signer au Président de la République un décret modifiant les cadres supérieurs de la gendarmerie. Il a de plus annoncé que le général Gand, commandant la subdivision de Tlemcen, s'était rendu sur la frontière du Maroc, et avait constaté que le différend était en bonne voie de solution.

Un piquet de douze dragons et de douze gendarmes à cheval stationne depuis hier matin sur la place du Duc-Decazes, le bruit s'étant répandu que les ouvriers préparaient une manifestation. Ils devaient se rendre à la gare au-devant de quatre de leurs camarades récemment condamnés à la prison pour faits de grève et dont la peine finissait hier. Mais ces quatre ouvriers, paraît-il, n'ont dû arriver qu'hier soir.

MM. Clovis Hugues et Antide Boyer, députés socialistes, sont partis hier soir pour Decazeville.

Il a été entendu qu'à leur retour à Paris, deux autres de leurs collègues, *ejusdem farinae*, iraient les relayer près des grévistes.

On compare, et la comparaison est loin d'être à notre avantage, la conduite du gouvernement belge à celle de nos républicains. Voici plus de six semaines écoulées depuis l'assassinat de M. l'ingénieur Watrion, et aucune satisfaction n'a encore été donnée à l'opinion publique.

La faiblesse du gouvernement républicain fait un contraste étrange avec l'attitude calme et énergique à la fois du gouvernement monarchique de la Belgique. La pacification est assurée à l'heure actuelle dans les centres houillers et les centres industriels du Nord, et prompt justice a été faite des meneurs. A Decazeville, le désordre règne et s'aggrave.

M. Bozérien a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à réprimer les excitations par la parole, par la plume et par les actes, de nature à nuire au libre exercice de l'industrie et du travail.

La discussion de deux demandes d'interpellation déposées par M. de Gavardie, l'une relative à la désorganisation de la police en France et en Algérie, l'autre relative à l'abus de pouvoir commis par un commissaire de police, ont été renvoyées à un mois.

Des élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans deux départements, Seine-et-Oise et Aisne.

Un républicain a été élu en Seine-et-Oise après deux tours de scrutin. Il succède à un républicain.

Un indépendant a été élu dans l'Aisne. Ce même jour, deux élections au conseil général ont eu lieu, l'une dans Meurthe-et-Moselle, l'autre dans le Tarn.

Deux conservateurs ont été élus.

### L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA SEINE.

Il paraît que les candidats républicains à l'élection du 2 mai, à Paris, en remplacement de M. Rochefort, seront :

M. Déroulède, présenté par les opportunistes ;

M. Accolas, candidat de M. Clémenceau ;  
Et M. Duc-Quercy, candidat des révolutionnaires.

Les comités radicaux, dit le *Figaro*, avaient offert la candidature à M. Hovelacque, président du conseil municipal, qui l'a refusée.

On a pensé ensuite à l'un des deux arrêtés de Decazeville, au citoyen Ernest Roche, rédacteur de l'*Intransigeant*.

M. Roche qui, en 1882, a contribué à l'élection de Blanqui à Bordeaux, rallierait les voix des radicaux, des blanquistes et des révolutionnaires plus accentués. Son élection aurait des chances.

La lettre du cardinal archevêque de Paris adressée à M. Grévy a été publiée, vendredi, par la *Semaine religieuse*, et reproduite, samedi matin, par les journaux politiques.

Samedi, à 2 heures, le Conseil des ministres en délibérait. Quelle lettre? demanda naïvement M. Grévy. Je n'en ai pas reçu!

Or, la lettre a été portée jeudi, dans l'après-midi, à l'Élysée, par un envoyé spécial de l'Archevêché; d'où il faut conclure: ou que M. Grévy a menti, ou qu'il est bien mal servi par ses domestiques. Après cela, il les paie si mal!

**QUE RÉPONDRE ?**  
Un de mes amis, qui n'est pas bête, m'a posé tantôt la question suivante :

— C'est bien quinze cents millions, n'est-ce pas, que le gouvernement a demandé l'autre jour, aux Chambres, l'autorisation d'emprunter?...  
— Oui!

— Et c'est bien neuf cents millions dont il se contente, aujourd'hui!...  
— Oui!

— Eh bien, je ne comprends pas du tout, car enfin de deux choses l'une: ou les quinze cents millions qu'il avait demandés d'abord lui étaient nécessaires, et alors pourquoi se contente-t-il des neuf cents millions qu'on lui donne?... ou bien neuf cents millions suffisent, et alors pourquoi donc en demandait-il quinze cents?...  
Du diable si j'ai su que répondre!

Les rapports des préfets attestent la déplorable impression produite dans le pays par le gâchis parlementaire que la nomination de la commission du budget a mis une fois de plus en relief.

L'exclusion de la droite est très-sévèrement jugée; on l'attribue à l'intention persévérante de cacher au pays la vérité sur le mauvais état des finances républicaines.

### M<sup>re</sup> L'ÉVÊQUE DE MOULINS CONTRE M. JULES FERRY

La première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans le procès intenté par M<sup>re</sup> de Dreux-Brézé au ministre de l'instruction publique, et personnellement à M. Jules Ferry, dans les circonstances suivantes :

Un décret du Président de la République ayant enlevé à l'évêché les bâtiments du séminaire d'Iseure, M<sup>re</sup> l'évêque de Moulins, qui avait fait dans l'immeuble domanial d'Iseure des constructions évaluées par les experts, nommés par les parties, à 554,000

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LIVADIA

Par Jacques BRET

Les sons se rapprochaient, éclatants, bien lancés, faisant retentir les échos du château; la jeune jadis de ces notes chaudes et vibrantes se répandait sur le pays comme des flots pressés de gaieté et de bienvenue. Les vieux domestiques sortaient tous ensemble de l'office ou des cuisines :

— Ce ne peut être que M. Louis, disaient-ils entre eux, et d'ailleurs M<sup>re</sup> la marquise a l'air de l'attendre.

Bienlot, en effet, le jeune homme sortit du chalet et déboucha dans l'avenue; sa bonne figure, éclairée par la course et par la sonnerie, étincelait aux rayons du soleil couchant; il avait passé tout autour de lui et marchait vite, en changeant de serviteurs le saluèrent joyeusement.

— Bonjour, monsieur Louis, bonjour, monsieur Louis, dirent-ils tous avec une respectueuse familiarité.

— Bonjour, mes amis! tout va bien ici? Comment est ma mère?

Au même moment, il aperçut à la fenêtre la marquise, qui le regardait avec des yeux attendris. Derrière elle on distinguait la tête blanche du curé. Alors il bondit sur le perron, enfamba les marches en trois pas et, entrant dans le salon comme une bombe, vint tomber dans les bras de sa mère avec l'abandon d'un enfant.

— Ma bonne, ma chère maman! répétait-il en l'embrassant. Ah! que je suis heureux quand je reviens ici, près de vous. Bonjour, monsieur le curé, pardonnez-moi, si je ne vous ai pas vu d'abord. C'est de bon augure de vous trouver là en arrivant; je vois tout de suite que mon voyage sera heureux.

Le curé posa lentement sa main paternelle sur la tête du jeune homme.

— Mon cher fils, dit-il.

On s'assit et on causa quelques instants. Les domestiques apportèrent de la bière, du sirop; puis le père parla de retourner au presbytère, et Louis, passant respectueusement son bras sous le sien, le reconduisit jusqu'à la barrière.

— Eh bien, mon cher enfant, lui dit sa mère quand il revint, causons maintenant.

— Pas ce soir, mère, répondit le jeune homme, subitement redevenu grave; je me sens un peu las et les choses que j'ai à vous dire sont si sérieuses,

que je voudrais m'y préparer par un bon sommeil.

La marquise fut frappée de l'air de profonde résolution de son fils, mais, toujours prudente, elle n'insista pas.

— Alors, à demain, dit-elle en lui prenant tendrement la tête entre ses deux mains; à demain, va dormir.

Elle laissa le jeune homme se diriger vers sa chambre, se rendit à la chapelle et s'absorba dans une fervente prière.

Mais elle se sentait troublée; l'accent de Louis; sa subite émotion, un air de gravité inconnue et jusqu'à l'effervescence de son arrivée, lui prouvaient qu'elle était en face d'un événement sérieux. N'y tenant pas, elle se leva et s'approcha de la porte de son fils :

— C'est moi, Louis, dit-elle.

— Venez, venez, mère chérie, répondit une voix déjà enfouie dans les oreillers.

Elle entra dans la chambre, se mit doucement à rouler les couvertures, à arranger les rideaux comme lorsqu'il était encore tout enfant et s'assit près du lit, sur une chaise basse, la tête appuyée sur la main du jeune homme. Alors tout naturellement, sans effort, dans cette douce intimité, ils en vinrent à parler de ce qui leur tenait tous les deux à cœur. Louis raconta son amour avec une candeur qui donnait plus de force encore à ses paroles; il parla de Livadia, comme on parle d'un

être idéal; il montra dans sa vérité la flamme vive de ses rêves, et la marquise, qui le laissait dire sans oser l'interrompre, sentit tout de suite la difficulté de réprimer un pareil élan.

— Mon pauvre enfant, mon Louis, lui dit-elle, quand il s'arrêta enfin tout bouleversé, je ne veux rien te répondre ce soir, car je me sens moi-même plus troublée que je ne le soupçonnais; mais, tu dois bien le penser, cet amour m'inquiète, je n'y vois point la douce et gracieuse compagne que je rêvais pour toi. Songes-y, Louis, une étrangère, une schismatique, n'est-ce pas?

— C'est vrai, mère, et vous me connaissez trop pour ne pas savoir que cette pensée m'a été pénible; mais Livadia est de ces âmes qui ne marchent pas avec la vérité. Le jour où elle la verra, elle ira à elle sans hésitation, et comment voulez-vous qu'elle ne lui apparaisse pas quand elle sera votre fille, quand elle vous admirera de près, quand elle saura que mon plus vif désir serait de lui voir partager ma foi? D'ailleurs, de pareilles conversions ne sont pas rares avec des esprits de cette trempe. Avez-vous oublié, chère mère, comme nous pleurons d'attendrissement en lisant la conversion de M<sup>me</sup> Swetchine? Et quel bien a fait ensuite cette admirable et sainte femme? Et tant d'autres de ses compatriotes ont suivi le même chemin!... Pensez encore à notre spirituelle comtesse de Ségur, qui a charmé mon

francs, et avait employé à ces travaux une partie de sa fortune personnelle, réclamait aux tribunaux une indemnité que le gouvernement refusait après l'avoir promise.

M. Jules Ferry, alors ministre des cultes, avait écrit : « J'ai pris soin de réserver auprès de M. le ministre de l'instruction publique les droits à l'indemnité que vous pourriez avoir pour tous les travaux de réparation et d'amélioration de cet immeuble. »

M. Paul Bert, sommé de tenir la parole de M. Ferry, répondait : « Je vais saisir la Chambre et ferai refuser le projet de crédit. »

Dans ces conditions, M. l'évêque de Moulins s'était adressé à la justice. Le tribunal a rendu un jugement où, prétextant que les faits qui lui sont soumis relèvent de la juridiction administrative, il s'est déclaré incompétent.

#### MORT D'UN ANCIEN MEMBRE DE LA COMMUNE.

Le courrier arrivant de la Nouvelle-Calédonie a apporté la nouvelle de la mort d'Assi, qui fut membre du Comité central et de la Commune, et prit une part active à l'insurrection de 1871.

Après l'amnistie, Assi resta à Nouméa, dont il était un des conseillers municipaux.

### L'attribution du Vendredi-Saint

Le *Voltaire* vient de publier une des choses les plus attristantes qu'il soit possible de lire : c'est le récit d'une entrevue, d'un *interviewage*, comme l'on dit aujourd'hui, entre l'amiral Aube, ministre de la marine, et un rédacteur de cette feuille, à propos de la célébration du Vendredi-Saint à bord de la flotte.

Jamais on ne se serait imaginé qu'un amiral pût se montrer à ce point le collègue du général Boulanger.

Le ministre a déclaré tout d'abord à son interlocuteur qu'il fallait « agir radicalement et rayer tout le chapitre 8 du cérémonial catholique ou le maintenir en entier. » Mais à quel parti convient-il de s'arrêter ?

Selon l'amiral Aube, la France, vis-à-vis des peuples de l'Extrême-Orient, doit conserver son renom de nation catholique; son crédit, son influence en dépendent; « ce » serait une faute de ne pas employer » comme un levier, comme un moyen de » propagande française, les manifestations » extérieures du culte catholique... La défense des intérêts français dans l'Extrême-Orient me paraît, a-t-il dit, COMMANDER » à notre gouvernement le respect du catholicisme et de ses traditions. »

Qui ne croirait qu'après des déclarations aussi formelles, le ministre a ajouté qu'il ne consentirait sous aucun prétexte à la suppression de la fête du Vendredi-Saint? Mais c'est le contraire.

En thèse générale, il est d'avis de conserver les cérémonies; l'intérêt de la France l'exige impérieusement; il pense même, comme les philosophes du dix-huitième

siècle, qu'il faut une religion pour la canaille; la suppression de tout culte aurait un effet fâcheux, à son avis, sur la discipline, sur le moral des équipages, sur son attitude devant l'ennemi.

Mais il est, dit-il, « libre-penseur dans le sens large et généreux du mot (?) », tout prêt par conséquent à sacrifier les intérêts de la France, la discipline, la conscience des marins à la manie de la faction intolérante qui est en possession du gouvernement. Qu'une décision des Chambres se produise et personne ne montrera plus de zèle que lui « à mettre les règlements maritimes en harmonie avec LA POLITIQUE NOUVELLE ! »

On croit rêver quand on lit de pareilles choses; quand on voit un amiral, un ministre de la marine, montrer si peu de suite dans ses idées et tant de faiblesse de caractère.

Rien ne permet mieux d'apprécier toute la profondeur de notre décadence.

Rien ne fait mieux voir à quel point l'amiral Courbet avait raison quand il traitait ces gens-là de Polichinelles. Rien ne fait plus durement sentir quelle perte la France a faite le jour où cet homme de cœur et de conviction est mort pour la patrie.

Mais, pendant qu'ils y sont, pourquoi ne pas imposer le saucisson à la flotte, ce jour-là ?

Pourquoi ne pas le célébrer par une petite bacchanale révolutionnaire ?

Au nom de la liberté, on nous oblige à fêter la trahison et l'assassinat le 4 juillet. Il ne serait pas difficile de trouver dans l'histoire républicaine quelque abominable attentat dont la commémoration officielle remplacerait le culte contre-révolutionnaire d'un Dieu crucifié.

### ÉTRANGER

LES GRÈVES AMÉRICAINES. — On télégraphie de New-York, 3 avril :

« Aujourd'hui, à Fort-Worth, les grévistes des chemins de fer ont attaqué les autorités qui s'efforçaient de faire partir un train de marchandises. »

» Dans la lutte, il y a eu sept tués et un grand nombre de blessés. »

» Les magasins sont fermés. »

» Les citoyens en armes font des patrouilles dans les rues. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril.

La Bourse compte sur un grand succès d'emprunt qui ramènerait les affaires.

Le 3 0/0 est à 80.62, l'amortissable à 82.82 1/2, le 4 1/2 0/0 à 109.07 1/2.

Le Crédit Foncier débute à 1,335 fr. Un revenu de 60 fr. est maintenant le minimum indiscuté, 1886 donnera sans doute 65 fr. et 1887 verra une nouvelle progression.

Les obligations du Crédit Foncier sont aussi solides que la Rente française et n'ont pas les mêmes fluctuations. On est toujours sûr de pouvoir revendre à son prix d'achat.

La Société Générale est toujours très en faveur. La Banque d'Escompte mérite l'attention des capitaux disponibles. Les cours actuellement pratiqués laissent une grande marge de hausse.

La marquise d'Ardenne sourit de nouveau, de ce sourire paisible et doux qui lui était habituel, et sortit sur la pointe du pied, si légère et si gracieuse, que Louis l'entendit à peine.

— O mon Dieu, soyez béni de m'avoir donné une telle mère, murmura-t-il en s'endormant.

On eût dit un tout jeune homme, tant son cœur était resté simple et son âme naïve. C'était une de ces natures primitives, réfractaires aux combats de la vie, qui ont besoin de calme autant que de bonheur, et chez lesquelles les leçons de l'expérience ont peine à se faire accepter. Les caractères ainsi faits restent toujours jeunes; ils ne retombent pas d'un défaut dans un autre, ils vieillissent avec leurs charmantes qualités sans prendre couleur et consistance, sans perdre grâce et fraîcheur.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS  
A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Gouaches, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QU'ON CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGE CERTAINE DE  
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Pas de changement pour le Panama. On fait beaucoup de bruit, mais l'acheteur n'entra pas.

Les Obligations Economiques ont un marché très-actif.

Les actions de nos chemins de fer se tiennent bien.

### Nouvelles militaires.

M. Poinçon de la Blanchardière Jan de la Hamelinaye, lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de hussards, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Bailod, commandant la 9<sup>e</sup> brigade de cavalerie (9<sup>e</sup> corps d'armée).

Sur la proposition de la direction du contrôle et après avis conforme de la direction des services administratifs, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les officiers seront rendus responsables des pertes ou des moins-values d'effets d'habillement ou d'armement des soldats-ordonnances logés en ville pour leur service particulier.

La formation du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tonkinois sera achevée vers le 16 du présent mois d'avril, et le colonel Brissaud, du 47<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement chef de la mission française en Annam, a été désigné pour prendre le commandement du nouveau corps.

Le ministre de la guerre va faire un essai pour réorganiser le service des sapeurs dans les régiments.

Depuis la création de cet emploi, ils étaient employés à l'entretien des champs de tir et des stands de tir réduit. Dans son nouveau projet de réorganisation, le ministre a l'intention d'assimiler le caporal-sapeur à un chef ouvrier, et les hommes sous ses ordres seraient chargés de l'entretien complet du casernement.

Si ce système est adopté, les sapeurs seront choisis parmi ceux dont la profession répondrait à celle de peintre, de vitrier, de maçon, de menuisier, etc.

#### LES ADMISSIBLES A L'ÉCOLE DE GUERRE.

Sur le nombre des concurrents qui ont passé le premier examen pour l'École supérieure de guerre, 44 ont été reconnus admissibles à l'écrit. L'ensemble des compositions est très-satisfaisant, supérieur aux résultats des années précédentes.

Les questions posées ont été bien comprises en général et traitées par quelques-uns d'une façon véritablement remarquable.

Les examens oraux vont commencer le 4.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 1886.

Le *Journal officiel* d'hier publie le décret suivant, relatif au recensement :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Il sera procédé, le 30 du mois de mai, au dénombrement de la population par les soins des maires. »

» Art. 2. — Ne compteront pas dans le chiffre de la population, servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application des lois d'organisation municipale, les catégories suivantes :

» Corps de troupes de terre et de mer; maisons centrales de force et de correction; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus; maisons d'arrêt, de justice et de correction; dépôts de mendicité; asiles d'aliénés; hospices; lycées et collèges communaux; écoles spéciales; séminaires; maisons d'éducation et écoles avec pensionnat; communautés religieuses; réfugiés à la solde de l'Etat; ouvriers étrangers à la commune, attachés aux chantiers temporaires des travaux publics. »

#### SEANCE DE M. MORETY.

Le représentant de la *Petite France* écrit de Saumur à son journal :

« M. Moréty donnait samedi soir une séance de fascination magnétique au Cercle républicain. La salle, déjà très-belle, avait été magnifiquement ornée pour la circonstance par les soins de la Commission qui avait tenu à honneur de faire une réception digne d'elle aux dames des sociétaires. »

qu'une décision galante de l'assemblée générale avait admises à assister aux curieuses expériences de M. Moréty. De leur côté, les dames n'avaient pas voulu être en reste de civilité envers MM. les membres du Cercle. Elles étaient venues en grand nombre, la plupart en ravissantes toilettes de printemps, et elles applaudissaient avec un intérêt qui fascinait aussi puissamment, mais d'une autre manière, que les terribles yeux du magnétiseur.

» Celui-ci a d'ailleurs été prodigieux. Au lieu de remercier les organisateurs de cette séance de famille et d'intéresser au plus haut point ses gracieuses spectatrices, il n'a pas craint d'aborder, sur ses sujets de bonne volonté, des expériences toutes nouvelles qui ont admirablement réussi. Très-joli, l'effet de musique sur les magnétisés. Un piano avait été apporté dans la salle, et M. Roblot, violoncelliste très-expert, avait bien voulu prêter son concours à M. Meyer.

» Il était près d'une heure du soir lorsque la série des expériences a été terminée, et tout le monde s'est retiré émerveillé et enchanté de cette divertissante soirée.

» Les pauvres n'ont pas été oubliés. Une quête faite à leur profit au milieu de la séance a produit la somme de 100 fr., qui a été versée dans la caisse du Bureau de bienfaisance.

» Dimanche prochain, nous aurons à l'Hôtel-de-Ville une seconde séance publique, ardemment réclamée tant par ceux qui ont assisté à la première que par les personnes, très-nombreuses, qui ont entendu parler des expériences de M. Moréty, mais qui les ont pas encore vues. »

CORON. — M. Baron, qui était attaché à la Trésorerie générale, est nommé percepteur à Coron.

Fontevault. — Le jeune Étienne Léger jouait à saute-mouton, le 4<sup>e</sup> avril, à l'école communale de Fontevault. Tout-à-coup un autre élève lui fit faire un faux bond, et malheureux Léger, s'abattant sur le sol, brisa la cuisse.

#### ANGERS.

M. Marais, le nouveau procureur général, est arrivé lundi à Angers et est descendu à l'hôtel d'Anjou.

Son installation aura lieu aujourd'hui mercredi en audience solennelle.

M. le premier président lui souhaita la bienvenue, puis M. l'avocat général présenta ses hommages à son nouveau chef.

M. le procureur général prononcera ensuite le discours d'usage.

Une pierre de marbre a été trouvée dans le socle de la grille de la préfecture, qui se répare en ce moment. Cette grille est, on sait, dit le *Patriote*, l'ancienne grille de clôture du chœur de Fontevault.

La pierre contient une inscription en langue celtique : « An XI de la république française sous le consulat de N. Bonaparte, H. Nardou, préfet de Maine-et-Loire, a fait de cette grille a été construit de pierres cueillies dans les débris des ouvrages romains, qui se rencontrent près de cette grille, ainsi que les médailles ici placées en témoignent l'antiquité. »

Les médailles désignées sont des monnaies impériales romaines au nombre de quatre, deux sous sont joints à ces monnaies. Un est de Louis XVI et l'autre de la République.

#### BANQUET DU VENDREDI-SAINTE A NIORT.

Dans sa réunion de dimanche, le conseil de Niort a fixé à 2 fr. 50 pour les hommes, et à 2 fr. pour les femmes et les enfants, le prix de la souscription à un banquet du vendredi 23 avril. Les personnes étrangères à la Société qui désireraient assister à ce banquet, devront se faire présenter par un sociétaire.

Malgré le modique prix de la souscription, tout le monde pourra se bourrer la tête de choses grasses. Saucissons et andouilles ne manqueront pas à ce banquet.

C'est vendredi prochain que la cour impériale de Poitiers statuera sur l'appel interjeté par le curé de Pioussey, du jugement du tribunal correctionnel de Melle qui a condamné à 8 jours de prison pour outrage à la censure des actes du gouvernement.

SUICIDE DE JEUNES GENS.

On écrit de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) qu'un jeune employé de 48 ans, nommé Roussel, employé de la gare, s'est pendu, à la suite de reproches qui lui avaient été faits concernant son service.

La *Guienne*, de Bordeaux, signale le suicide d'un élève en pharmacie, âgé de seize ans, le jeune Vergniaud, qui s'est empoisonné en avalant une dissolution de strychnine. Le malheureux enfant ne voulait pas survivre à la honte que lui causaient des insouciances dont il s'était rendu coupable.

UNE MODE NOUVELLE

Une nouvelle mode qui va, dit-on, faire fureur cet été.

Plusieurs sommités féminines mondaines, dont les décisions sont loi en matières de modes, viennent d'adopter le bracelet et les larges boucles d'oreilles or mat, agrémentés de papillons multicolores gravés par nos plus habiles artistes.

Dès les fêtes de Pâques, nous assisterons à l'exhibition de ces charmants bijoux.

État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1886.

NAISSANCES.

- Le 1<sup>er</sup>. — Auguste Teissier, à l'Hospice; — Louise-Charlotte Lhéruault, rue de la Croix-Verte.
- Le 4. — Raphaël-Jean-Baptiste Breton, rue de l'Hôtel-Dieu; — Georges Mercier, route de Varrains.
- Le 6. — Alphonse-Richard-Georges Lemagneu, rue Saint-Nicolas.
- Le 8. — Hélène-Antoinette Poupin, montée du Fort; — Jeanne-Florentine Quantin, rue d'Orléans.
- Le 9. — Fernand-Gaston Méridard, rue Saint-Nicolas; — Marie-Henriette-Joséphine Vendredy, rue Saint-Jean.
- Le 12. — Andrée-Jane-Marie-Madeleine Dechezelles, quai de Limoges.
- Le 14. — Marie-Thérèse Lebrun, rue Brault; — Marthe Perrin, rue Chanzy.
- Le 17. — Ferdinand-René Querillieux, rue Chanzy; — Juliette-Joséphine Peltier, rue de la Visitation.
- Le 19. — Henri-Joseph-Alexandre Ganier, montée du Fort; — Eugène-Joseph Thomas, à l'Hospice.
- Le 21. — Georgea Coley, rue Verte.
- Le 23. — Lucienne-Paule Ouvrard, quai de Limoges; — Victor Chucho, à l'Hospice; — Louis-Adolphe Monestier, rue Saint-Michel.
- Le 26. — Robert-François-Henri Boisseau, rue Nationale; — Angèle-Marguerite-Éléonore Lesueur, rue Verte.
- Le 27. — Marguerite Bellanger, rue Brault.
- Le 29. — Louis Montigny, rue de la Petite-Bilange.
- Le 31. — Jeanne-Henriette Beaumont, rue de l'Échelle; — Marie-Céline Hudoux, montée de Fort.

MARIAGES.

- Le 1<sup>er</sup>. — Louis Alexandre, marinier, a épousé Émilie Guibert, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 2. — Eugène-Daniel-Auguste-Théodore Peltier, tailleur d'habits, de Chinon, a épousé Louise-Camille Derouet, sans profession, de Saumur.
- Le 3. — Charles-Jean-Baptiste-Abdallah Charles, professeur au Conservatoire de Nantes, a épousé Louise-Yseult Jouffrault, sans profession, de Saumur.
- Le 6. — Joseph Fillatreau, menuisier (veuf), de Souzay, a épousé Victorine Tessier, domestique, de Saumur; — Gustave-René Chauvelin, mécanicien, a épousé Ernestine-Florentine Hubert, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 8. — Rémy Holder, jardinier, a épousé Augustine Ledan, domestique, tous deux de Saumur; — Lucien Nay, charpentier, a épousé Joséphine-Marie Charruau, domestique, tous deux de Saumur; — Louis Panchèvre, journalier (veuf), a épousé Joséphine Lemoine, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 11. — Pierre Gaillard, charron (veuf), a épousé Marie-Anne Chassaing, journalière, tous deux de Saumur.
- Le 13. — François Le Gall, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Noëlle Le Goff, cuisinière, tous deux de Saumur.
- Le 30. — Lucien-Charles Colonnier, propriétaire, a épousé Adèle Bertaud, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 2. — Charles Maisé, carrier, 65 ans, à l'Hospice.
- Le 3. — Blanche Beslon, 2 ans, rue Dacier.
- Le 5. — Charles-Alcide Bauché, propriétaire, 65 ans, rue d'Orléans; — Alexis-Jules Raboin, marchand de bois, 52 ans, rue de la Visitation.
- Le 6. — Édouard-Joseph Pinot, conducteur des ponts-et-chaussées, 40 ans, rue Notre-Dame; — Jean-Pierre Boissard, journalier, 66 ans, à l'Hospice; — Manette Bichet, journalière, 72 ans, veuve René Clochard, à l'Hospice.
- Le 7. — Rose Espagne, sans profession, 65 ans, à l'Hospice.
- Le 9. — Jeanne Borien, sans profession, 78 ans, à l'Hospice; — Pauline Drouard, propriétaire, 60 ans, rue de la Marine.
- Le 12. — Émile Hervé, employé de commerce, 23 ans, rue Saint-Jean; — Renée-Joséphine Lorient, 7 ans, rue des Capucins; — Marie Loiseau, 4 mois, rue de Nantilly; — René Sève, sans profession, 86 ans, à l'Hospice.
- Le 13. — Alexandrine-Catherine-Henriette de Nicolay, propriétaire, 71 ans, veuve Adrien-Gabriel Gaudin de Villaine, rue du Chardonnet.
- Le 15. — Marie Chauveau, sans profession, 74 ans, veuve Pierre Baron, ile du Saule.
- Le 16. — Pierre Acier, sans profession, 80 ans, à l'Hospice.
- Le 17. — Théodore Lair, chapeletier, 50 ans, rue Notre-Dame.

- Le 18. — Marie Pommerais, journalière, 39 ans, épouse Pierre Crochu, rue de la Visitation; — Clara Beaujean, boulangère, 53 ans, épouse Adrien Leroy, rue Saint-Jean.
- Le 19. — Anaïs Régnier, couturière, 49 ans, à l'Hospice.
- Le 20. — Adèle Prudhomme, journalière, 72 ans, épouse Michel Appert, rue du Puits-Neuf; — Anastasie Delaunay, sans profession, 66 ans, épouse Pierre Corbel, à l'Hospice.
- Le 21. — Louis Hardouin, cultivateur, 60 ans, à l'Hospice; — Maximilienne Leclerc, 4 mois, place de Nantilly; — Toussaint Bigot, employé de chemin de fer, route de Varrains.
- Le 23. — Marguerite Loubignie, 4 ans, rue de la Visitation; — Jeanne Bretonneau, journalière, 78 ans, veuve René Peltier, rue de la Cocasserie.
- Le 25. — Aristide David, 5 ans, rue de Fenet; — Renée Saugrain, journalière, 79 ans, veuve Michel Serisier, à l'Hospice.
- Le 26. — Louis Coinsin, 40 ans, au Clos-Bonnet; — Reine Fonteneau, sans profession, 76 ans, épouse Zéphirin dit Vasseur, Grand'Rue.
- Le 27. — Joséphine Juin, journalière, 36 ans, épouse Louis Dovalle, à l'Hospice.
- Le 28. — Victoire Doussain, sans profession, 98 ans, veuve Moreau, rue Beurepaire; — Juliette Baschet, 48 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 29. — Alexandre Leclerc, domestique, 45 ans, à l'Hospice.
- Le 30. — Valentin Kimpinski, cordonnier, 84 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1<sup>re</sup> marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1<sup>re</sup> qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Faits divers.

CHUTE D'IVROGNE DANS UN THÉÂTRE.

L'autre soir, à l'Odéon, pendant la seconde scène du *Modèle*, un spectateur s'est précipité du haut de la quatrième galerie sur la balustrade du balcon. Il y est pour ainsi dire tombé à califourchon, sur la main d'une dame qui, avançant le bras, l'avait posée sur le velours rouge qui recouvre la boiserie.

L'homme qui venait de faire cette chute terrible n'a été ni tué ni blessé. Il en sera quitte pour une forte courbature. Une fois de plus ce proverbe est juste : « Il y a un dieu pour les ivrognes. » L'individu en question était gris.

On a donné des soins, au théâtre même,

descendit rapidement, la lettre de Pierre à la main.

Quand Ludeau remonta, pesamment, prêt à rire, cinq ou six hommes l'entraînèrent dans un coin :

- Tu sais, le capitaine est venu... il a pris ta lettre!
- Pas possible?
- Si. Il l'a emportée.
- Tonnerre! cela va mal! Surtout, ne dites rien, vous autres!...

Cinq jours après, le capitaine reparaisait à la chambrée, au moment où tous les hommes y étaient réunis. Son visage rayonnait, mais il y avait cependant une ride sur son front.

- Fixe! cria de nouveau le caporal.
- Tous les soldats se rangèrent à la tête de leurs lits. Le capitaine fit deux pas :
- Si je pouvais savoir, dit-il, d'une voix sévère, quel est le mauvais plaisant qui avait écrit une fausse lettre à Pierre, je le punirais comme il le mérite!

Puis s'avançant vers Pierre, tandis que le tambour regardait la pointe de ses souliers pour se donner une contenance :

- Tiens, dit-il, lis cette lettre que je viens de recevoir, et accepte le bonheur plus courageusement que tu n'as accepté l'épreuve.

à la dame des fauteuils de balcon qui aurait pu être assommée, mais qui n'a eu que la main luxée, puis on a mis la spectatrice en voiture pour qu'elle rentrât chez elle. Au moment où il la quittait, M. Émile Marck, régisseur général, qui s'était confondu en excuses, lui dit poliment :

— Comme vous ne voyez pas le spectacle ce soir, madame, désirez-vous une contre-marque pour une des représentations suivantes?

— Merci, monsieur, j'en ai assez du théâtre pour quelque temps!

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

SAISON D'ÉTÉ 1886

Mise en Vente de toutes les Nouveautés, et **augmentation considérable du Comptoir des Modes.**

Nous nous sommes efforcés de réunir, dans tous nos articles, un choix **important**, méritant d'attirer l'attention des Dames.

Nous croyons inutile d'insister sur nos **Chapeaux et Coiffures**; il ne nous appartient pas d'affirmer la **supériorité** de nos modèles, lesquels portent tous la **marque des meilleures maisons**; elle est établie par le témoignage de notre clientèle qui augmente chaque jour, et justifiée par les soins que nous apportons à cette branche de notre commerce.

Mais il est important de dire que notre **Comptoir de Chapeaux pour Enfants et Jeunes Filles**, auquel nous avons donné depuis quelques années une si grande impulsion, va présenter, cette année, une organisation **absolument complète**;

Et de faire connaître que, guidés par notre longue expérience et constamment à la recherche des besoins de notre clientèle, nous avons réservé, à côté de nos **modèles élégants et exclusifs**, une large place aux genres plus simples, quoique de **bon goût**, à des prix **extraordinaires** et ne redoutant aucune comparaison.

Aussi engageons-nous vivement toutes les Dames à venir nous visiter, sans avoir besoin d'acheter; elles seront parfaitement renseignées, et conserveront, nous en sommes certains, un excellent souvenir des quelques instants qu'elles auront passés à examiner nos jolies nouveautés.

Magasins de la GLANEUSE.

N.-B. — Une exposition spéciale de Chapeaux sera faite, tant à l'intérieur que dans les étalages, à partir du **samedi 10 avril**.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

POISSON D'AVRIL

A LA CASERNE (4)

Où, c'était le capitaine, un de ces hommes comme il y en a beaucoup, Dieu merci, dans l'armée française, qui ont un cœur excellent et qui aiment leurs soldats, surtout les bons, comme un père aime ses enfants. C'était le capitaine qui, prévenu par le fourrier, arrivait le premier pour voir petit Pierre... Aussi petit Pierre était-il bien ému et bien reconnaissant! Avec quel plaisir, sur un champ de bataille, on se ferait casser la tête pour de tels chefs!

— Qu'as-tu donc, Pierre? demanda le capitaine en s'avançant. Tu es pâle comme si tu allais mourir.

— Oh! non, mon capitaine, répond Pierre en souriant tristement. Ce ne sera rien.

— Le fourrier m'a dit que c'était une lettre qui t'avait ainsi bouleversé ce matin. Est-ce qu'il y a un malheur chez toi?

— Non, mon capitaine...  
— Voyons, Pierre, ne cherche pas à me tromper.

Tu sais bien que tu peux te confier à moi. Où est-elle, cette lettre, montre-la moi; c'est celle-ci, sans doute?

Et avant que Pierre eût pu cacher la lettre, le capitaine l'avait saisie et parcourue du regard.

— Mon pauvre garçon..., murmura-t-il. Oui, je comprends maintenant... je comprends... Mais, dis-moi, cette lettre est bien singulière, es-tu sûr qu'elle soit de ton curé? C'est, au moins, un singulier langage pour un prêtre qui doit t'aimer beaucoup?

— Ah! mon capitaine, répondit Pierre, en étouffant ses sanglots, qui donc eût pu m'écrire si ce n'est M. le curé? C'est bien fini, allez, il n'y faut plus penser.

Tout à coup une idée traversa l'esprit du capitaine :

— Écoute, dit-il, voici tes camarades qui montent. Confie-moi cette lettre, et ne perds pas tout espoir. Ne dis rien, ne fais rien, viens ce soir à l'exercice, et attends quelques jours. Je te reparlerai.

Et Pierre, convaincu, comme tous les soldats, qu'un capitaine est tout puissant ici-bas, retrouva quelques forces, se leva, salua son chef, et alla en souriant au-devant des camarades.

— Fixe! cria le caporal.  
Et les soldats, se rangeant respectueusement à droite et à gauche, firent place au capitaine, qui

Pierre s'avança, lut la lettre et rougit de nouveau, mais cette fois de plaisir... Le curé de Saint-Aubin rassura son jeune paroissien et remerciait le capitaine : Louise ne se mariait pas, Louise attendait Pierre, et « l'autre » était évincé.

- Es-tu content, Pierre?
- Oh! oui, mon capitaine, et vous êtes bien bon!
- C'était un vilain poisson d'avril, mais tu ne t'en plaindras plus!

CH. SAINT-MARTIN (1).  
FIN.

Entre deux charmantes fillettes américaines :

- Une bonne nouvelle à vous apprendre, ma chère amie.
- Pour qui?
- Pour moi.
- En effet, vous paraissez radieuse. Qu'est-ce que c'est?
- Papa a été mordu par un chien enragé... et nous partons tous pour Paris.

Un fumeur normand présente son porte-cigare ouvert à son voisin de droite :

- Merci, je ne fume pas.
- Il se tourne vers son voisin de gauche.
- Je ne fume pas, merci.
- Sa femme lui souffle tout bas :
- Tu n'en offres pas au capitaine?
- Ah! non; lui, il fume!

(1) Auteurs des feuilletons *Rouget-le-Braconnier*, le *Lieutenant Andermahr* et le *Drame du Marché-Noir*.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

Étude de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

### Purge Légale

Suivant exploit du ministère de VIXCENT, huissier à Saumur, en date du trente et un mars mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

M. Paul Fourchy, propriétaire, demeurant à Paris, rue Fabert, n° 44, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de M. Georges Fourchy, propriétaire à Paris.

Pour lequel domicile est élu à Saumur, rue du Temple, n° 11, en l'étude de M<sup>e</sup> Felix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11.

A, pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignés.

#### Fait notifier :

1° A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

2° A M. Victor-René Poirier, propriétaire, maire de la commune de la Plaine, demeurant audit lieu, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs François, Marie et Ambroise Viau.

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

#### Premièrement. — Le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Besson, notaire à Coron, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par :

1° M. Jean Nicolas, propriétaire, demeurant à Trémont ; 2° M. Jean Mérand, propriétaire, demeurant à la Plaine ; 3° M<sup>me</sup> Renée Mérand, sans profession, épouse assistée de François Brémont, épouse assistée de François Brémont, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Plaine ; 4° M<sup>me</sup> Jeanne Mérand, veuve de François Bordereau, propriétaire, demeurant à Somloire ; 5° M<sup>me</sup> Brigitte Mérand, veuve de M. François Dutour, propriétaire, demeurant à la Plaine ; 6° M. Louis Viau, cordonnier, garde-champêtre, demeurant à Saint-Maurice-la-Fougereuse ; 7° M. Auguste Viau, cordonnier, demeurant commune de la Salle-de-Vihiers ; 8° M<sup>me</sup> Joséphine Roué, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. François Augereau, journalier, demeurant à Soulangier ; 9° M. Isidore Roué, cordonnier, demeurant à la Fougereuse, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse ; 10° M<sup>me</sup> Marie Girard, sans profession, veuve de M. François Viau, demeurant à la Plaine, au nom et comme tutrice naturelle et légale de François, Marie et Ambroise Viau, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit M. François Viau, décédé ;

A M. Georges Fourchy, propriétaire, demeurant à Paris.

De la borderie du Plantis, située commune de Coron, comprenant :

1° Maison d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terre, pré, le tout se tenant et porté au cadastre sous les n° 14, 15, 16, 17 et 18 de la section B, pour une contenance de vingt-sept ares, joignant au levant le chemin, au midi M. Bardour, au couchant le même et au nord les vendeurs ;

2° Le Boisnard, terre, portée au cadastre sous les n° 34 et 35 de la section B, pour une contenance d'un hectare seize ares, joignant au nord les vendeurs, au levant, au midi et au couchant M. Fourchy ;

3° Le Boisnard, terre, portée au cadastre sous le n° 36 de la section B, pour une contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares, joignant au levant, au nord et au couchant Frouin, au midi les vendeurs et M. Fourchy ;

4° Le Petit-Jardin, terre, portée au cadastre sous le n° 11, section B, contenant deux ares cinquante centiares, joignant au midi et au couchant des chemins, au nord et au levant haies et M. Abraham ;

5° Le Pré-de-la-Maison, pré, porté au cadastre sous le n° 13, section B, contenant quarante et un ares, joignant au levant un chemin, au midi les vendeurs, au couchant M. Bardour, au nord Grangereau ;

6° L'Ouchette-de-la-Gornière, terre, portée au cadastre sous le n° 53 de la section B, pour une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au levant Grangereau, au midi et au couchant des chemins, au nord Abraham ;

7° La grande et la petite Argentrée réunies ensemble, terre, portée au cadastre sous les n° 7 et 8 de la section B, contenant soixante-onze ares, joignant au levant Jacques Hy et des haies, au couchant la route de Saint-Paul, au nord M. Grangereau et haies ;

8° La Minée, terre, portée au cadastre sous le n° 42 de la section B, pour une contenance de quarante-trois ares cinquante centiares, joignant au levant François Papin et haies, au midi M. Fourchy, au couchant François Papin, au nord les mêmes ;

9° Le Pré-du-Carrefour et le petit chemin du Grand-Pâtis, pâtures, portés au cadastre sous les n° 30 et 31, section B, pour une contenance de quarante-cinq ares trente centiares, joignant au levant François Papin, au midi M. Bardour, au couchant le chemin d'exploitation et au nord Grangereau ;

10° Les Coteaux, terre et chemin, portés au cadastre sous les n° 20 et 21 de la section B, pour une contenance de soixante-deux ares dix centiares, joignant au levant le Coteau, au midi Grangereau, au couchant le chemin, au nord M. Bacqua, au nord-ouest M. Bardour ;

11° Le Coteau, terre, portée au cadastre sous le n° 24 de la section B, pour une contenance de un hectare vingt-trois ares cinquante centiares, joignant au levant M. Boutrais, au midi M. Bardour, au couchant Grangereau et le Petit-Coteau, au nord M. Bacqua ;

Moyennant le prix principal de treize mille six cents francs, en sus des charges et conditions.

Deuxièmement. — L'insertion d'un extrait dudit procès-verbal au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribunal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant tout le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à M. le procureur de la République :

Premièrement : Que les anciens propriétaires des immeubles ci-dessus désignés sont, outre les vendeurs :

1° M. Félix Nicolas, en son vivant propriétaire, demeurant à la Plaine, où il est décédé le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-cinq ;

2° M<sup>me</sup> Françoise Merlet, veuve de M. Pierre Massicot, demeurant à Cléré.

Deuxièmement : Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, es-qualités qu'il agit, il ferait publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre, dans le délai de droit sur les immeubles ci-dessus désignés et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèque légale, et ce à peine de déchéance.

Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-six.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UN PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, près le pont du chemin de fer,

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls,

Le tout d'une contenance d'environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (234)

Étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1886, à midi, à Allonnes, place du Mail,

#### UNE JUMENT

Sous poil bai, âgée de 7 ans, provenant de la succession de M. le docteur Foucteau.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

### A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs,

UN BEAU

#### TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage, Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A VENDRE

#### JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur. (228)

### A LOUER

DE SUITE

#### MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin, Située route de l'Authion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

### AVIS

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE Ph. WEBEL, de Tours, et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

### A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.

### MANUFACTURE

DR PIANOS et HARMONIUMS

### LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco de Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'Hôtel de Londres.

### MEUBLES NEUFS & D'OCCASION

Ameublement.

### Emile BORET

N° 13, rue Nationale, n° 13 SAUMUR

M<sup>me</sup> BORET, TAPISSIERE

Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon :

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

### VOLAILLES 200 Poullets

engraissés en 20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion, entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

### UN CULTIVATEUR, muni de bons certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culture ou une garde.

S'adresser au bureau du journal.

SANS PALAIS NI CROQUETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 50	80 60	Est	797 50	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	519 50
3 % amortissable	82 70	82 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	520	Est	381 50	382 50
3 % (nouveau)	104 45	104 60	Midi	1150	1137 50	— 1865, 4 %	520	520	Midi	393 25	394
4 1/2 %	108 97	109 20	Nord	1522 50	1530	— 1869, 3 %	413	413	Nord	392	393
Obligations du Trésor	510	508	Océans	1342 50	1301 40	— 1871, 3 %	396 50	398	Orléans	385	386
Banque de France	4240	4245	Ouest	857 50	845	— 1875, 3 %	523	523	Ouest	393 25	393 75
Société Générale	453 75	450	Compagnie parisienne du Gaz	1310	1517 50	— 1876, 4 %	521	520 50	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	384 60
Comptoir d'escompte	982 50	982 50	Canal de Suez	2103 75	2110 50	Bons de liquid. Ville de Paris	532	530	Paris-Bourbonnais	363	362 75
Crédit Lyonnais	518 75	520	C. gén. Transatlantique	473 75	471 25	Obligations communales 1879	453	457	Canal de Suez	576	577
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1347 50	Russe 5 0/0 1870	97 50	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	457	460			
Crédit mobilier	215	215				Obligat. foncières 1883 3 %	271 50	373			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.																	
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																	
9	13	matin, omnibus-mixte.																	
1	25	soir																	
3	32	express.																	
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.																	
8	21	omnibus.																	
9	37	express.																	
12	48	soir, omnibus-mixte.																	
4	44																		
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)																	
10	24	express-poste.																	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur, soussigné.